



# Assemblée générale

Distr. limitée  
12 octobre 2021  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-seizième session

### Première Commission

Point 102 b) de l'ordre du jour

#### Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire : rapport de la Commission du désarmement

#### Australie : projet de décision

#### Commission du désarmement

L'Assemblée générale, rappelant ses décisions 75/519 A du 7 décembre 2020 et 75/519 B du 25 mars 2021, décide :

- a) que la Commission du désarmement tiendra en 2022 une session de fond pendant trois semaines au plus, à savoir du 4 au 22 avril, et lui présentera un rapport de fond à sa soixante-dix-septième session ;
- b) que la Commission du désarmement tiendra sa session d'organisation au début de 2022, avant la session de fond, afin d'élire son bureau et de traiter toute autre question d'organisation en suspens ;
- c) d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-dix-septième session, au titre de la question intitulée « Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire », la question subsidiaire intitulée « Rapport de la Commission du désarmement ».

